Marseille : condamné en 2007 et coupable de quatre meurtres, il est déjà libéré

03/10/2015 à 22h01

Condamné à la perpétuité en 2007 pour trois assassinats à Aix, et à 22 ans pour la mort d'un bijoutier en 2006 rue de la Palud (1e), Noël Mariotti est en semi-liberté

En 2010, la cour d'assises avait condamné Noël Mariotti à 22 ans de réclusion dont 11 années de sûreté.



Depuis la décision rendue par la cour d'appel de Riom (Auvergne), confirmant, fin mai, la décision du tribunal de l'application des peines (TAP) d'offrir une libération

conditionnelle à Noël Mariotti, 51 ans, l'information n'avait pas filtré. […]

C'est en effet au terme d'une avalanche de bonnes grâces judiciaires que Noël Mariotti a miraculeusement recouvré une grande partie de sa liberté. Pourtant, en mai 2007, Mariotti écope de 5 ans de prison pour association de malfaiteurs ; cinq mois plus tard, la cour d'assises d'appel du Var casse l'acquittement dont il avait bénéficié concernant **un triple assassinat en 1993 dans la discothèque aixoise le "Rétro 25" et le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de 18 ans de sûreté. En 2010, le sort judiciaire s'acharne et 22 ans de réclusion, dont 11 de sûreté, viennent s'ajouter à son casier, pour l'affaire du bijoutier.** […]

"Le tribunal de l'application des peines a souligné le fait qu'il avait effectué 7 ans et demi de détention de 1993 à 2001 pour l'affaire des assassinats ainsi que presque 9 ans dans l'affaire du bijoutier, continue Me Molina […]
Source

Merci à **Julien271**